



212183 - Utiliser les recettes de la zakat pour doter un hôpital d'un appareil d'hémodialyse

question

Est-il permis d'acheter un appareil d'hémodialyse avec les recettes de la zakat pour un hôpital? Les malades de la ville ayant besoin de la dialyse sont obligés d'attendre long temps, des heures, voire des jours. Ce qui a une incidence négative sur leur santé, voire sur leur vie, leur ville n'étant pas suffisamment dotée de tels appareils?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Allah Très-haut a limité les chapitres de dépense de la zakat aux huit catégories citées dans la parole du Très-haut: **Les aumônes ne sont destinées que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse).** (Coran,9:60).

Cela étant, il n'est pas permis d'utiliser la zakat pour acheter des appareils d'hémodialyse car cette utilisation ne correspond pas aux chapitres de dépenses susmentionnés et parce que l'utilisation de tels appareils ne sera pas réservée aux pauvres puisqu'ils sont destinés à tous les malades, pauvres comme riches.

Si toutefois un pauvre avait besoin de se faire soigner dans un hôpital privé qui procède à des hémodialyses ou d'autres opérations thérapeutiques qu'on ne peut pas faire dans un hôpital public, il serait permis de lui remettre de la zakat pour cet objectif.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Comment juger le remise de la zakat à des organisations caritatives pour leur permettre d'acquérir**



des appareils d'hémodialyse?

Voici sa réponse: « Cela n'est pas juste car il faut d'abord permettre au pauvre d'entrer en possession de son droit en tant que pauvre, à moins qu'on suive l'avis de celui qui étend le sens de **le chemin d'Allah** de manière à lui donner une portée englobant tous les actes de bienfaisance, avis qui reste moins bien argumenté.» Extrait de Thamaratoutadwiin, question (236) 7/2/1420 H).

Dépenser pour acheter de tels appareils ne concerne pas nécessairement les recettes de la zakat consacrées à des domaines d'utilisation bien précis. Il y a les fonds donnés en aumônes et les contributions à encourager au sein des musulmans en plus des biens de mainmorte que les initiateurs pourraient consacrer à ces domaines d'utilisation utiles.

Allah le sait mieux.